

Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 Avril 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-trois avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 14 avril 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET.

Absents excusés : Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Jean-François PICHON, Damien TOURLONNIAS (procuration à Patrick BARTCZAK)

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 5 mars 2009.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2009 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 - Budget Communal (n°34/2009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2008, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	132 022,01€		-261 683,92€	-129 611,91€
Fonctionnement	842 448,78€	400 000,00€	304 433,02€	746 881,80€
TOTAL	974 470,79€	400 000,00€	42 749,10€	617 219,89€

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2008 du Budget Communal.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 - Budget Eau & Assainissement (n°35/2009)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2008, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	12 954,48€		308,91€	13 263,39€
Fonctionnement	152 083,62€	0,00€	21 175,89€	173 259,51€
TOTAL	165 038,10€	0,00€	21 484,80€	186 522,90€

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2008 du Budget Eau & Assainissement.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 - Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°36/2009)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2008, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	50 748,52€		52 505,07€	103 253,59€
Fonctionnement	14 614,13€	0,00€	-58 554,09€	-43 939,96€
TOTAL	65 362,65€	0,00€	-6 049,02€	59 313,63€

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2008 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2008 au Budget Communal 2009 (n°37/2009)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2008, présente un excédent de fonctionnement de 746 881,80€ (soit 442 448,78€ d'excédent antérieur reporté et 304 433,02€ d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 400 000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2008 au Budget Eau et Assainissement 2009 (n°38/2009)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2008, présente un excédent d'exploitation de 173 259,51€ (soit 152 083,62€ d'excédent antérieur reporté et 21 175,89€ d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 17 000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 «Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2008 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2009 (n°39/2009)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2008, présente un déficit d'exploitation de 43 939,96€ (soit 14 614,13€ d'excédent antérieur reporté et 58 554,09€ de déficit de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que l'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement est sans objet pour 2009. L'intégralité du résultat d'exploitation sera reporté au compte 002 « Déficit des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Décision modificative n°1 – Régie des Remontées Mécaniques (n°40/2009)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

Exploitation	Dépenses	Recettes
D 6257 : Réceptions	-100,00 €	
D 658 : Charges diverses de gestion courante	100,00 €	
D 673 : Titres annulés	200,00 €	
R 777 : Subventions transférées au résultat		200,00 €
Total	200,00 €	200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2009 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget Eau & Assainissement (n°41/2009)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

Exploitation	Dépenses	Recettes
D 6811 – Dotation aux amortissements	100,00 €	
D 613 – Locations	-100,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Eau & Assainissement 2009 ci-dessus présentée.

➤ **Demande de subventions d'organismes et associations extérieurs à la commune (n°42/2009)**

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions :

- MFR Crolles du fait de la scolarisation d'un élève habitant la commune,
- Comice Agricole Grésivaudan Belledonne pour l'organisation de la 49^{ème} édition,
- Secours Catholique Français pour les victimes du séisme dans la nuit du 5 au 6 avril 2009, en Italie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'étude de la demande de la MFR à la prochaine séance et de ne pas accorder de subvention aux deux autres projets présentés.

➤ **Convention 2008/2009 de participation au Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra (n°43/2009)**

Monsieur le Maire présente la demande du Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra, concernant la signature d'une convention de participation pour les élèves relevant de notre commune.

La participation par élève, pour l'année 2008-2009, s'élève à 192€ et concerne trois élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de participation 2008-2009 avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra.

III) Travaux

➤ **Demande de subvention pour travaux d'investissement de voirie – Programme 2009 (n°44/2009)**

Monsieur le Maire expose que l'enrobé de plusieurs chemins doit être rénové entièrement. Dans le cadre du contrat de territoire une subvention de 5 578€ soit 80% d'une dépense subventionnable de 6 972,50 € peut-être accordée.

Il est proposé de retenir les travaux suivants pour la présentation du dossier de subvention :

- Chemin des Vials = 19 988,00€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter, auprès du Conseil Général, une subvention pour ce dossier de travaux de voirie 2009, dans le cadre du contrat de territoire.

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Halle du marché et abri poubelles des Margains*

Nous attendons les dossiers de consultation pour les marchés publics d'ici la semaine prochaine pour un début de travaux début juillet.

Les commerçants présents sur le marché seront consultés pour connaître leur souhait d'installation temporaire pendant les travaux, à savoir sur le parking de Bellevue ou sur la place de la Fontenette.

✓ *Gare haute du Funiculaire*

Le chantier suit son cours. L'ossature bois et l'étanchéité de la toiture terrasse de l'extension est terminée. Le reste du chantier avance correctement même si l'arrivée retardée des menuiseries ralentit l'avancement du plaquiste.

Par ailleurs, l'annonce pour la recherche d'un restaurateur va paraître dans les Affiches de Grenoble et un ou deux autres supports ciblés.

Le cahier des charges a été également établi, de même qu'un projet de bail commercial et une estimation de la valeur de la location.

Il est à noter qu'un travail a été engagé pour trouver un local pour reloger Prévot Delta qui utilise actuellement la "Benne" (Bâtiment où se situait l'ancien départ du téléphérique qui montait aux établissements). En effet, ce bâtiment pourrait être utilisé pour conforter la redynamisation de la gare haute en y installant des animations, un commerçant ou artisan.

Enfin, Monsieur le Président de la Régie expose qu'un certain nombre de contrôles périodiques ont été réalisés avant le redémarrage du Funiculaire, notamment celui du câble liant les wagons, de même que la remise en état de systèmes de sécurité comme la phonie.

Demande de subvention pour travaux d'extension de la gare haute du Funiculaire (n°45/2009)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 novembre 2008 par laquelle le conseil municipal a mandaté le Maire pour effectuer les demandes de subventions pour la réalisation des travaux d'extension de la gare haute du Funiculaire.

Le plan de financement ayant subi quelques menues corrections, certains organismes financeurs demandent à ce que la délibération soit également corrigée. C'est pourquoi le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir retirer la délibération 13 novembre 2008 et revoter celle-ci avec le plan de financement amendé.

Dépenses HT			Recettes	
Postes de dépenses	Montant	Dépenses éligibles FEDER et FNADT	Nature des concours financiers	Montant
Réfection et extension des bâtiments	405 189,96 €	300 735,11 €	Conseil Général 38 (CDD)	124 925 €
Aménagements intérieurs et extérieurs	79 813 €	79 813 €	Régie des Remontées Mécaniques	92 060,95 € (+104 454,85 € = 196 515,80€)
Études architecturale	50 096,84 €	50 096,84 €	Pays du Grésivaudan	39 203 €
Promotion, communication	29 672 €	29 672 €	FEDER	184 128 €
			FNADT	20 000 €
TOTAL	564 771,80 €	460 316,95 €		460 316,95 € (+104 454,85 € = 564 771,80€)

*(différence entre 564 771,80€-460 316,95€=104 454,85)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet présenté et son contenu
- De valider le plan de financement présenté qui fait l'objet d'une inscription au budget de la Régie des Remontées Mécaniques de 2009,
- De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,
- De s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- De valider un planning fixant le démarrage des travaux au 1^{er} avril 2009 et ce pour une durée de 7 mois,
- De s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2020, en vue de contrôles français ou communautaires,
- De solliciter une aide de l'Europe au titre du POIA FEDER 2007-2013,
- De solliciter une aide de l'État au titre du FNADT,
- De s'engager à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Mandate le Maire pour la réalisation de toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à l'obtention des financements prévus au plan de financement.

✓ **Aménagement du camping**

Les travaux ont repris.

Par ailleurs, un constat de désordres sur les plots béton soutenant les HLL a été fait. Le fournisseur a toutefois très bien réagit. Il a missionné un bureau de contrôle béton qui doit confirmer le nombre de plots à reprendre par le fournisseur d'ici quelques jours.

La commission chargée de travailler sur la future gestion et les tarifs du camping se réunira à nouveau le 28 mai 2009 à 18h30.

➤ **Aménagement de la Cure**

Un rendez-vous avec la Paroisse a eu lieu pour entamer une réflexion sur un projet de réaménagement de la Cure.

➤ **Demande d'aide pour la mesure 323C du Plan de Développement Rural Hexagonal intitulé "Dispositif intégré en faveur du pastoralisme pour les infrastructures pastorales" (n°46/2009)**

Le Maire rappelle la délibération en date du 11 décembre 2008 autorisant le Maire à solliciter des subventions pour des travaux visant à la réhabilitation de l'habitat du Tétras Lyre et recréer des espaces de pâturage.

Il expose que les financeurs du projet nous demande une rédaction particulière de cette délibération.

Le Maire demande donc au conseil de retirer la délibération du 11 décembre 2008 et de revoter celle-ci sous la forme demandée.

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants : Réouverture de milieu sous les barres.

Le programme de ces travaux, dont le coût prévisible est estimé à 21 608,00 €HT, sera inscrit au titre de l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'une part de retirer la délibération du 11 décembre 2008, d'autre part, d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès :

- du Conseil Régional Rhône-Alpes,
- de l'Europe,
- du Conseil Général de l'Isère
- et autres financeurs.

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

Le maître d'ouvrage s'engage à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans.

➤ **Convention d'assistance technique avec la FAI (Fédération des Alpes de l'Isère) pour les travaux de réouverture de milieu sous les barres (n°47/2009)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date de cette même séance, l'autorisant à demander des subventions pour des travaux visant à la réhabilitation de l'habitat du Tétras Lyre et recréer des espaces de pâturage.

Il présente la convention d'assistance technique de la FAI concernant cette opération d'amélioration pastorale dénommée "Réouverture de milieu sous les barres – Budget CR 2009".

Le montant de la rémunération de l'assistance technique de la FAI équivaut à 8% du montant total éligible subventionnable des travaux prévus, soit 1 729,00 €

Le Maire rappelle que le montant de cette assistance technique est inclus dans le montant de l'investissement ; à ce titre, cette prestation est donc subventionnée ; les justificatifs de la dépense seront donc joints à la demande de versement de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention d'assistance technique avec la FAI.

IV) Personnel

➤ Évolution de l'Arbre de Noël – Création d'un groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle que l'existence d'un arbre de Noël dans sa forme actuelle avait été remise en cause par plusieurs élus lors de la dernière édition et qu'il avait été convenu qu'il serait formé un groupe de travail pour réfléchir à sa "réforme".

Madame CHRISTOPHEL propose de prendre en charge le pilotage du groupe de travail qui, suite aux propositions des membres de l'assemblée, sera constitué de Madame DOUADY, Monsieur MONNOT, et elle-même.

Les membres décideront d'une date de première réunion, au cours de la prochaine permanence des élus, ce samedi.

➤ Attribution du 13^{ème} mois à un agent en remplacement (n°48/2009)

Monsieur le Maire expose que les agents titulaires de la commune perçoivent un 13^{ème} mois versé par moitié en juin puis en novembre.

Conformément à la délibération en date du 13 juin 1990, permettant l'octroi du 13^{ème} mois à des agents non permanents sous réserve d'examen au cas par cas :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder à Madame Céline BOIS ce complément de rémunération. En effet, dans le cadre de ses fonctions au service administratif, de remplaçante d'un agent en congé parental puis depuis le 10 avril en disponibilité, Madame Céline BOIS donne satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées. Cette attribution est accordée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 et pour toute la durée de son contrat (renouvellement à venir compris).

V) Administration Générale

➤ Remplacement d'un membre expert de la Régie des Remontées Mécaniques (n°49/2009)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 29 janvier dernier, il avait signalé à l'assemblée que Monsieur MARTINET étant recruté comme Chef d'exploitation de la Régie il ne pouvait conserver son poste de membre expert au sein du conseil d'exploitation.

Il propose de nommer Monsieur BOUAT Daniel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur BOUAT Daniel, membre expert au Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques.

La composition des membres du conseil d'exploitation est donc désormais la suivante :

Membres experts :

- ARRAS Michel pour ses compétences liées au Funiculaire
- BOUAT Daniel pour ses compétences liées aux remontées mécaniques (de part son appartenance au BIRM depuis 25 ans),
- LANGE Martine pour ses compétences liées au tourisme
- GUERILLOT Yannick pour ses compétences liées aux activités de ski
- ANDRÉ Françoise en tant qu'habitante de Saint Hilaire du Touvet
- LEMARECHAL Didier pour ses compétences liées à la géotechnie.

Membres élus

- Jean-Bernard ALLAN
- Pierre BOISSELIER
- Patrick BARTCZAK.

➤ Demande de dérogation pour travail dominical (n°50/2009)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, comme l'an dernier, une demande de l'entreprise Prévot Parapente, de dérogation pour travail dominical.

La période souhaitée correspond à la pleine saison dans son domaine d'activité, à savoir d'avril à novembre, et ce pour 2 salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande de dérogation pour travail dominical.

VI) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et le PLU

Monsieur le Maire et Monsieur CHOQUET font un résumé de l'avancement du dossier. Ils présentent les cabinets ayant été retenus pour les différentes études :

- Inéum Consulting de Villeurbanne pour l'étude sur le devenir du Plateau (réunion de démarrage de l'étude prévue le 29 mai prochain)

- Géolithe pour l'étude sur les risques naturels (étude déjà démarrée depuis 1 mois environ)
- AUM pour la révision du POS en PLU
- Cabinet NICOT pour la réalisation du schéma d'assainissement.

Une réunion de coordination est planifiée le 7 mai prochain afin que ces 4 cabinets fassent connaissance et coordonnent l'avancement de leurs travaux qui sont interdépendants ; le tout en présence des services de l'État, du Conseil Général et des services et élus communaux.

Concernant le PPR, nous avons appris ce jour qu'un rendu du zonage et du règlement serait fait à la commune semaine 24. La date est en cours de confirmation.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Madame CHRISTOPHEL expose :

- Que les visites périodiques de contrôle des installations électriques et gaz viennent d'être faites.
- Que les travaux de pose de stores électriques ont été faits à l'école élémentaire.
- Que l'escalier d'accès à l'école élémentaire étant à ce jour terminé, il serait bon de faire un courrier aux parents d'élèves pour leur rappeler que l'aire de stationnement des bus n'est pas un dépose minute pour les enfants, et qu'il veuillent bien respecter la signalisation et utiliser le parking du petit Casino au besoin pour le dépose minute.

➤ Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG)

Une première réunion sur le thème de l'évolution des compétences de la CCG sera prochainement organisée. Monsieur BOISSELIER y participera.

➤ CCAS

Madame CHRISTOPHEL expose que désormais une permanence pour la délivrance des colis de la Banque Alimentaire est assurée par les membres du CCAS chaque jeudi de 17h30 à 18h30 à l'Ancienne Mairie. Il est rappelé qu'un roulement doit être assuré et que les élus sont priés de bien vouloir s'inscrire sur le planning.

Par ailleurs, les premières journées de remise à niveau sur le thème du Code de la Route ont été suivies par des anciens des 3 communes du plateau. La cinquantaine de personnes de plus de 65 ans qui ont répondu favorablement à l'invitation des CCAS, semble très satisfaite de cette action.

➤ **Départ des Établissements**

Dans le cadre de la préparation du départ des Établissements de soins, Messieurs BOISSELIER et CHOQUET ont rencontrés les représentants du Conseil Général du Rhône (CGR), propriétaire des bâtiments du CMC notamment.

Plusieurs points ont été cordialement évoqués :

- Le fait que le CGR souhaite que l'opération de démolition des bâtiments puisse se faire sans impact financier pour son budget, ce qui impliquerait de trouver 1 million d'Euros de ressources,
- Le fait que les réserves foncières et immobilières du CGR pourront permettre sans problème de couvrir, par la vente d'une partie de ces réserves, le déficit de l'opération de démolition,
- Le fait qu'un certain nombre d'immeubles leurs appartenant vont devoir être raccordés au réseau public d'adduction d'eau,
- Le fait que Solid'Action devrait pouvoir rester dans la Maison du Directeur en attendant de trouver conjointement une solution de relogement satisfaisante,
- Le fait que Solid'Action **pourrait assurer** le gardiennage de **certains** bâtiments appartenant au CGR, qui pourraient se trouver inoccupés en attendant leur vente ou leur démolition.

Messieurs BOISSELIER et CHOQUET se félicitent de l'attitude du CGR qui montre une volonté claire et affichée de collaboration avec la commune dans la gestion de ce dossier.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 28 mai 2009 à 20h30.***

La séance est levée à 22h15.